



Pour matérialiser la volonté politique en matière de formation professionnelle et d'apprentissage, l'état a mis en place en juillet 2017 un nouveau mécanisme de financement de la politique sectorielle, appelé Fonds Commun Sectoriel Éducation (FCSE). Ce cadre, poursuit l'objectif d'appuyer la mise en œuvre du Programme Sectoriel de l'Éducation et la Formation (PSEF). Il mutualise les ressources de plusieurs PTF et les met à disposition des acteurs nationaux selon des modalités et procédures harmonisées. Ces procédures sont alignées sur celles de l'état et définies dans un manuel de procédures dédié au FCSE.

Le FCSE est abondé par cinq PTF notamment l'Agence Française de Développement, la Coopération suisse, la Norvège, l'Unicef et la Coopération luxembourgeoise. Dans le cadre de l'élaboration du PSEF, les acquis du sous-secteur de la formation professionnelle et technique ont été mis en valeur et un consensus national s'est établi autour de la nécessité de le revitaliser. En phase avec la vision du gouvernement (PSEF- 2014-2024) qui consiste à faire passer la proportion des apprenants de l'EFPT de 8 % en 2009 à 40% en 2021 par rapport aux effectifs de l'enseignement de base, les orientations et les stratégies majeures suivantes ont été définies pour le sous-secteur de l'EFPT.

La mise en œuvre de cette politique du Ministère a été confiée au Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA) qui travaille en étroite collaboration avec les structures régionales telles que la Fédération Nationale des Artisans du Niger (FNAN), la Chambre des Métiers d'Artisanat du Niger (CMANI), la Direction Régionale des Enseignements Professionnels et Techniques (DREP/T), la Direction Régionale du Tourisme et de l'Artisanat (DRT/A), la Direction Régionale de l'Agriculture (DRA) etc.

Ainsi, dans le cadre de l'exécution du Fonds Commun Sectoriel de l'Éducation (FCSE), des Contrats de Performance ont été signés entre le MEP/T et le FAFPA respectivement le 08 août 2018 et le 12 mars 2019. Les activités prévues dans les contrats de performance se résument comme suit :

- **Appui au déploiement physique d'une offre de formation professionnelle de type FIP, ASP** : avec pour objectif de former des bénéficiaires dans le domaine l'Agro Sylo Pastoralisme et des activités connexes. Dans ce cadre, ce sont **13 000** bénéficiaires, formés par le FAFPA qui ont été enregistrés.

- **Appui à la structuration du dispositif national en apprentissage agricole et activités connexes**. Une première cohorte de 800 jeunes issus de familles agricoles a été enregistrée. A cela s'ajoute une autre de 300 jeunes issus également de familles agricoles. Ce qui donne un total de **1 100** formés.

- **Subventions des formations de jeunes dans le domaine de l'artisanat** : ce sont **2 052** jeunes déscolarisés /ou non scolarisés ayant reçu un premier niveau de qualification dans plusieurs filières de formation qui ont reçu une formation qualifiante.

- **Apprentissage dual (centre-atelier) dans les filières de l'artisanat et connexes** : avec pour objectif de former des jeunes déscolarisés ou non scolarisés dans les métiers de l'artisanat et des activités connexes. Ce sont **2 187 formés** qui ont été enregistrés.

- **Renforcement des capacités du FAFPA** à travers : la formation du personnel du FAFPA et des structures déconcentrées du MEP/T, la dotation en matériels et consommables informatiques, l'achat de deux véhicules.... Dans ce cadre, il faut souligner que des formations ont été financées au profit des cadres du FAFPA ainsi que l'acquisition de matériels roulants.

Cet accompagnement de FCSE a permis au FAFPA d'atteindre un nombre conséquent de jeunes formés et de renforcer ses capacités opérationnelles.

4

SESSION BUDGETAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FAFPA



Le 18 Décembre 2020, s'est tenue dans la salle de réunion du du Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA), la réunion de la session budgétaire du Conseil d'Administration du FAFPA sous la Présidence de Monsieur ELMOCTAR YOUSOUF, Président du Conseil par intérim, à l'effet d'examiner les points inscrits à son ordre du jour :

1. Examen du point d'exécution du budget 2020 ;
2. Examen et adoption du Projet de Budget et du PTBA 2021 ;
3. Divers

Avant l'examen des points inscrit à l'ordre du jour, une Fatiha a été dite pour le repos de l'âme du défunt Président du Conseil d'Administration, le regretté Ibrahim Moussa, rappelé à Dieu le 24 octobre dernier à la suite maladie.

A l'issue de la tenue du Conseil d'Administration, on retient essentiellement :

- Après des explications et des débats autour du projet du budget 2021, les propositions du budget ont été adoptées à l'unanimité, sous réserve de la prise en compte des observations des administrateurs
- Compte tenu des résultats présentés, les administrateurs ont félicité le personnel du FAFPA pour les efforts accomplis dans l'atteinte des objectifs assignés.